Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 26/IMO/2059
Date du repérage : 09/07/2026



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Paris**
Adresse :..... **27 Rue Bezout**
Commune : ..... **75014 PARIS**
Section cadastrale BS, Parcelle(s) n° 81
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bat. B; Esc. B; Etage 1; Porte Droite, Lot numéro 1203 Appartement, 1103 Cave, 1014 Box

Périmètre de repérage :
Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ... [redacted] **- RCS PARIS** [redacted]
Adresse : ..... [redacted]

Objet de la mission :

- ☑ Constat amiante avant-vente
- ☑ Etat relatif à la présence de termites
- ☑ Etat des Risques et Pollutions
- ☑ Métrage (Loi Carrez)
- ☑ Diag. Installations Electricité
- ☑ Diagnostic de Performance Energétique

Résumé de l'expertise n° 26/IMO/2059

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Adresse : ..... **27 Rue Bezout**
Commune : ..... **75014 PARIS**
Section cadastrale BS, Parcelle(s) n° 81
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bat. B; Esc. B; Etage 1; Porte Droite, Lot numéro 1203 Appartement, 1103 Cave, 1014 Box

Périmètre de repérage : ... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

	Prestations	Conclusion
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies
	DPE	306 kWh/m²/an | 92 kg CO_2/m²/an F Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2675E1999370Y
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 104,96 m² Surface au sol totale : 104,96 m²

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 26/IMO/2059
Date du repérage : 09/07/2026

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1er juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... **27 Rue Bezout** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Bat. B; Esc. B; Etage 1; Porte Droite, Lot numéro 1203 Appartement, 1103 Cave, 1014 Box** Code postal, ville : . **75014 PARIS** **Section cadastrale BS, Parcelle(s) n° 81**
Périmètre de repérage :	..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... **Appartement - T4** ..... **Habitation (partie privative d'immeuble)** **1971**

Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :.... [redacted] **- RCS PARIS** [redacted] Adresse : ..... [redacted]
Le donneur d'ordre	Nom et prénom :.... **Syndicat des copropriétaires du 27-29 Rue Bezout 75014 PARIS** Adresse : ..... **Représenté par** [redacted]

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage --- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	CHAFA NASSIM	Opérateur de repérage	DEKRA Certification Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON	Obtention : 12/03/2020 Échéance : 11/03/2027 N° de certification : DTI2812

Raison sociale de l'entreprise : **FLASH DIAG DIAGNOSTIC IMMOBILIER** (Numéro SIRET : **942 835 448 00013)**
Adresse : **5 Rue Viteau, 94160 Saint-Mandé**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : **86517808 / 808108786 - 30/09/2026**

Le rapport de repérage

Constat de repérage Amiante n° 26/IMO/2059

Date d'émission du rapport de repérage : 09/07/2026, remis au propriétaire le 09/07/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 11 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Adresse : ..... -
Numéro de l'accréditation Cofrac : ..... -

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.
Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' *«en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»*
Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, *«l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code»*.
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»
L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement durs (plaques de menuiseries)
	Revêtement durs (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
	Coffrage perdu
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage effectif*

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Entrée,
Séjour,
Chambre,
Office,
Cuisine,
Dégagement,
Wc,
Chambre 2,
Chambre 3,
Salle d'eau,
Dégagement 2,
Dressing,
Salle de bains + Wc,
-1 - Cave n°1103,
-2 - Box n°1014

Localisation	Description
Entrée	Sol : Moquette collée Plinthes : Bois et Peinture Mur : Plâtre et tapisserie Porte (P1) : Bois et Vernis Plafond : Plâtre et Peinture
Séjour	Sol : Moquette collée Mur : Plâtre et tissu tendu Plafond : Plâtre et peinture Fenêtre (F1) : Aluminium
Chambre	Sol : Moquette collée Plinthes : bois et peinture Mur : Tapisserie Fenêtre (F1) : Aluminium Porte (P1) : Bois et Peinture Plafond : plâtre et peinture
Office	Sol : Carrelage Plinthes : bois et peinture Mur : Plâtre et Peinture Porte (P1) : bois et Peinture Fenêtre (F1) : Aluminium Plafond : plâtre et peinture
Cuisine	Sol : carrelage Plinthes : Carrelage Mur : Faïence Fenêtre (F1) : Aluminium Plafond : plâtre et peinture
Dégagement	Sol : Moquette collée Plinthes : Bois et Peinture Mur : Plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture
Wc	Sol : Carrelage Mur : Faïence Porte (P1) : bois et Peinture Plafond : plâtre et peinture
Chambre 2	Sol : Moquette collée Plinthes : bois et Vernis Mur : Plâtre et Papier peint Fenêtre (F1) : Aluminium Plafond : plâtre et peinture Porte : bois et Vernis
Chambre 3	Sol : Moquette collée Plinthes : bois et Peinture Mur : plâtre et Peinture Fenêtre (F1) : Aluminium Porte (P1) : bois et Peinture Plafond : plâtre et peinture
Salle d'eau	Sol : Carrelage Mur : Faïence Porte : bois et Peinture Plafond : plâtre et peinture Plafond (P2) : plâtre et peinture
Dégagement 2	Sol : Moquette collée Plinthes : bois et Peinture Mur : Plâtre et Peinture Plafond (P1) : plâtre et peinture Porte (P1) : bois et Peinture
Dressing	Sol : Moquette collée Mur : Panneaux bois Porte (P1) : bois et Vernis Plafond (P1) : plâtre et peinture
Salle de bains + Wc	Sol : Carrelage Mur : Faïence Porte (P1) : bois et Peinture

Localisation	Description
	Plafond : plâtre et peinture
-1 - Cave n°1103	Sol : Béton Mur : Béton Porte (P1) : bois Plafond : Béton
-2 - Box n°1014	Sol : Béton Mur : Béton Plafond : Béton

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

L'intervention du diagnostiqueur s'est limitée à un repérage visuel et non destructif des matériaux et produits accessibles sans démontage, dépose, sondage destructif ni atteinte aux ouvrages. De ce fait, les parties rendues inaccessibles par le mobilier, les revêtements, les aménagements, les faux plafonds, gaines techniques, coffrages, doublages, équipements fixes, encombrements divers ou tout autre élément ne permettant pas un accès normal n'ont pu être contrôlées de manière exhaustive. Les conclusions du présent rapport sont donc strictement limitées aux seuls éléments visibles et accessibles lors de la visite.
En outre, l'absence de détection de matériaux ou produits contenant de l'amiante ne saurait garantir l'absence totale d'amiante dans le bien, notamment dans les parties cachées, encapsulées, recouvertes ou non inspectables sans travaux destructifs. Toute intervention ultérieure sur le bien (travaux, démolition, rénovation, percement, dépose de revêtements ou modification des ouvrages) est susceptible de révéler des matériaux non repérés lors de la présente mission et devra, le cas échéant, faire l'objet d'investigations complémentaires ou d'un repérage amiante avant travaux conformément à la réglementation en vigueur.
Le donneur d'ordre reconnaît avoir été informé des limites techniques inhérentes à ce type de mission. La responsabilité du diagnostiqueur ne pourra être recherchée pour la présence d'amiante dans des zones non accessibles, non visibles, dissimulées ou révélées postérieurement à la mission, ni en cas de modification de l'état des lieux après intervention.

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 09/07/2026
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 09/07/2026
Heure d'arrivée : 14 h 30
Durée du repérage : 02 h 35
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Commissaire de justice

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.
Néant

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant	-		

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport
** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification** Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON*

Fait à **PARIS**, le **09/07/2026**

Par : CHAFA NASSIM

Signature du représentant :

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 26/IMO/2059

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.
Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou	Risque de dégradation ou	Risque de dégradation ou

d'extension de dégradation	d'extension à terme de la dégradation	d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
   a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
   b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
   a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires

pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier :	26/IMO/2059
Norme méthodologique employée :	AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage :	09/07/2026
Heure d'arrivée :	14 h 30
Temps passé sur site :	02 h 35

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département :..... **Paris**
Adresse :..... **27 Rue Bezout**
Commune :..... **75014 PARIS**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **Bat. B; Esc. B; Etage 1; Porte Droite, Lot numéro 1203 Appartement, 1103 Cave, 1014 Box**
Section cadastrale BS, Parcelle(s) n° 81
Informations collectées auprès du donneur d'ordre :
☐ **Présence de traitements antérieurs contre les termites**
☐ **Présence de termites dans le bâtiment**
☐ **Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**
Documents fournis:
..... **Néant**
Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :
..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**
..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**
75014 PARIS-14E--ARRONDISSEMENT (Information au 11/04/2026)
Niveau d'infestation inconnu
Arrêté préfectoral
Liste des arrêtés
21/03/2003 - Arrêté préfectoral -

B. - Désignation du client

Désignation du client :
Nom et prénom :..... **SCI [redacted] - RCS PARIS [redacted]**
Adresse :..... [redacted]
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**
Nom et prénom :..... [redacted]
Adresse :..... **Représenté par Foncia Paris Rive Gauche**
[redacted]

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Etat relatif à la présence de termites n° 26/IMO/2059

Termites

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : ..... **CHAFA NASSIM**
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **FLASH DIAG DIAGNOSTIC IMMOBILIER**
Adresse : ..... **5 Rue Viteau**
94160 Saint-Mandé
Numéro SIRET : **942 835 448 00013**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : ..... **86517808 / 808108786 - 30/09/2026**

Certification de compétence **DTI2812** délivrée par : **DEKRA Certification**, le **27/01/2020**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Entrée,
Séjour,
Chambre,
Office,
Cuisine,
Dégagement,
Wc,
Chambre 2,
Chambre 3,
Salle d'eau,
Dégagement 2,
Dressing,
Salle de bains + Wc,
-1 - Cave n°1103,
-2 - Box n°1014

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Entrée	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et tissu tendu	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Office	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P2) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Panneaux bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bains + Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
-1		
Cave n°1103	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
-2		
Box n°1014	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- ***Les termites souterrains***, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- ***Les termites de bois sec***, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- ***Les termites arboricoles***, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Ensemble de la propriété	Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès/L'ensemble de la structure des parquets bois n'a pas été visité par default d'accès	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

Etat relatif à la présence de termites n° 26/IMO/2059

Termites

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.
Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Commissaire de justice

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, …) :

Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON***

Visite effectuée le **09/07/2026.**
Fait à **PARIS**, le **09/07/2026**

Par : CHAFA NASSIM

Signature du représentant :

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier :	26/IMO/2059
Norme méthodologique employée :	AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)
Date du repérage :	09/07/2026
Heure d'arrivée :	14 h 30
Durée du repérage :	02 h 35

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité est valable 3 ans pour la vente et 6 ans pour la location.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :
Type d'immeuble : ..... **Appartement**
Adresse : ..... **27 Rue Bezout**
Commune : ..... **75014 PARIS**
Département : ..... **Paris**
Référence cadastrale : ..... **Section cadastrale BS, Parcelle(s) n° 81,** identifiant fiscal : **N/A**
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bat. B; Esc. B; Etage 1; Porte Droite, Lot numéro 1203 Appartement, 1103 Cave, 1014 Box
Périmètre de repérage : ..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**
Année de construction : **1971**
Année de l'installation : ..... **Inconnue**
Distributeur d'électricité : ..... **Enedis**
Parties du bien non visitées : ..... **Néant**

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :
Nom et prénom : ..... **Syndicat des copropriétaires du 27-29 Rue Bezout 75014 PARIS**
Adresse : ..... **Représenté par** [redacted]
Téléphone et adresse internet : . **Non communiqués**
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:
Nom et prénom : ..... [redacted]
Adresse : ..... [redacted]

C. – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : ..... **CHAFA NASSIM**
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **FLASH DIAG DIAGNOSTIC IMMOBILIER**
Adresse : ..... **5 Rue Viteau**
..... **94160 Saint-Mandé**
Numéro SIRET : **942 835 448 00013**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : ..... **86517808 / 808108786 - 30/09/2026**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **DEKRA Certification** le **27/01/2020** jusqu'au **23/09/2027**. (Certification de compétence **DTI2812**)

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.
L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

E. – Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☑ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- ☐ 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☐ 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- ☐ 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- ☑ 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☑ 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☐ 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- ☐ 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- ☐ 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- ☐ 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- ☐ 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

- ☑ Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- ☐ Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- ☐ Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	B3.3.6 1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B4.3 j1	Le courant assigné de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement n'est pas adapté. Remarques : DB 15/45 sur DDHS 40A avec circuit 32 A		
B6.3.1 a	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).		

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.
(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. – Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. – Constatations diverses

Constatation type E1. – Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques

- Le ou les dispositifs différentiels : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)

Constatation type E2. – Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 26/IMO/2059

Electricité

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
Néant	-	

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON***

Dates de visite et d'établissement de l'état :
Visite effectuée le : **09/07/2026**
Etat rédigé à **PARIS**, le **09/07/2026**

Par : CHAFA NASSIM



Signature du représentant :

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité n° 26/IMO/2059

Electricité

I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	**Appareil général de commande et de protection** : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	**Protection différentielle à l'origine de l'installation** : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.3	**Prise de terre et installation de mise à la terre :** Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.4	**Protection contre les surintensités :** Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.6	**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B.7	**Matériels électriques présentant des risques de contact direct** : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.8	**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage** : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.9	**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives**: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B.10	**Piscine privée ou bassin de fontaine** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique :** L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code
n° : 2675E1999370Y

Etabli le : 27/07/2026
Valable jusqu'au : 26/07/2036

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe*



Adresse : [redacted]
Bat. B; Esc. B; Etage 1; Porte Droite, N° de lot: 1203 Appartement, 1103 Cave, 1014 Box
Type de bien : Appartement
Année de construction : 1971
Surface de référence : **104,96 m²**

Propriétaire : [redacted] - RCS PARIS [redacted]
Adresse : [redacted]

Performance énergétique et climatique

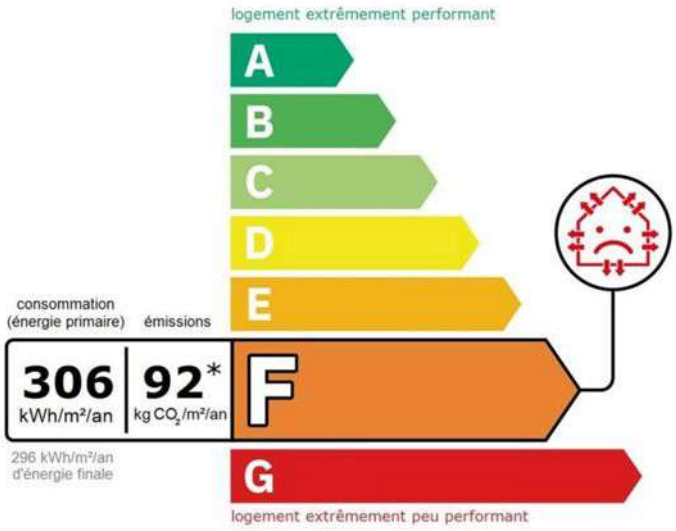

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

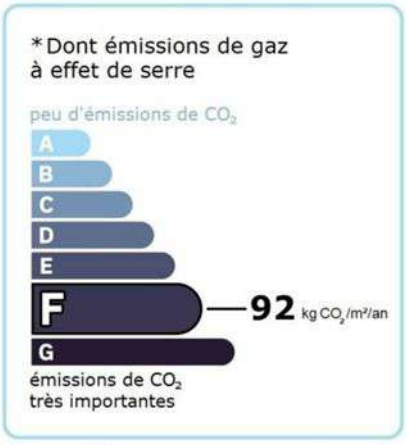

Ce logement émet 9 754 kg de CO_2 par an, soit l'équivalent de 50 537 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.

entre **3 970 €** et **5 430 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie ?
Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

FLASH DIAG DIAGNOSTIC IMMOBILIER
5 Rue Viteau
94160 Saint-Mandé
tel : 06 95 98 41 90

Diagnostiqueur : CHAFA NASSIM
Email : contact@flashdiag.fr
N° de certification : DTI2812
Organisme de certification : DEKRA Certification

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur

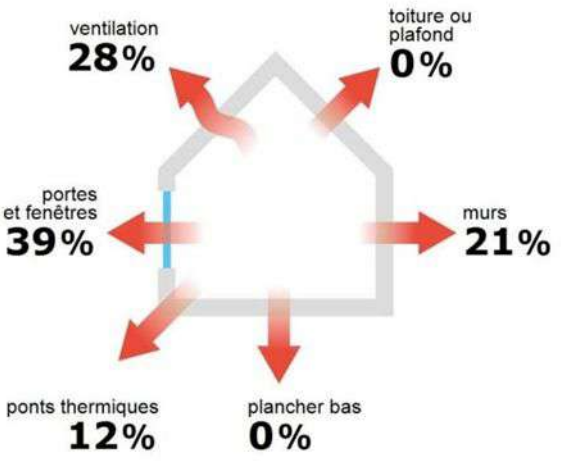

Performance de l'isolation

INSUFFISANTE | MOYENNE | BONNE | TRÈS BONNE

Système de ventilation en place

VMC SF Auto réglable avant 1982

Confort d'été (hors climatisation)*

INSUFFISANT | MOYEN | BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

- bonne inertie du logement
- logement traversant
- fenêtres équipées de volets extérieurs

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- pompe à chaleur
- chauffe-eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- géothermie
- réseau de chaleur ou de froid vertueux
- chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).



Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
chauffage	Fioul *	21 140 (21 140 é.f.)	entre 2 660 € et 3 610 €	68 %
eau chaude	Fioul *	8 716 (8 716 é.f.)	entre 1 090 € et 1 490 €	27 %
refroidissement				0 %
éclairage	Electrique	377 (198 é.f.)	entre 50 € et 80 €	1 %
auxiliaires	Electrique	1 974 (1 039 é.f.)	entre 170 € et 250 €	4 %
énergie totale pour les usages recensés :		32 207 kWh (31 094 kWh é.f.)	entre **3 970** € et **5 430** € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

* Absence d'information sur la chaudière collective : le type d'énergie réellement utilisé peut être différent.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 130ℓ par jour.

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -19% sur votre facture **soit -732€ par an**

Astuces
- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces
- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée → 130ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

54ℓ consommés en moins par jour, c'est -24% sur votre facture **soit -400€ par an**

Astuces
- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.

France Rénov'

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr



Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
Murs	Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur Inconnu (à structure lourde) non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans objet
Portes et fenêtres	Fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, simple vitrage Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
Chauffage	Système collectif par défaut en abscence d'information : chaudière fioul pénalisante avec équipement d'intermittence central collectif. Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique
Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
Climatisation	Néant
Ventilation	VMC SF Auto réglable avant 1982 (collective)
Pilotage	Avec intermittence centrale collectif

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels

Montant estimé : 5500 à 8300€

Lot	Description	Performance recommandée
Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m².K/W
Chauffage	Remplacer la chaudière actuelle par une chaudière gaz à condensation. ⚠ Travaux à réaliser par la copropriété	Rendement PCS = 92%
Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage ⚠ Travaux à réaliser par la copropriété	Rendement PCS = 92%

2 Les travaux à envisager

Montant estimé : 14900 à 22300€

Lot	Description	Performance recommandée
Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42
Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire ⚠ Travaux à réaliser par la copropriété	

Commentaires :

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux

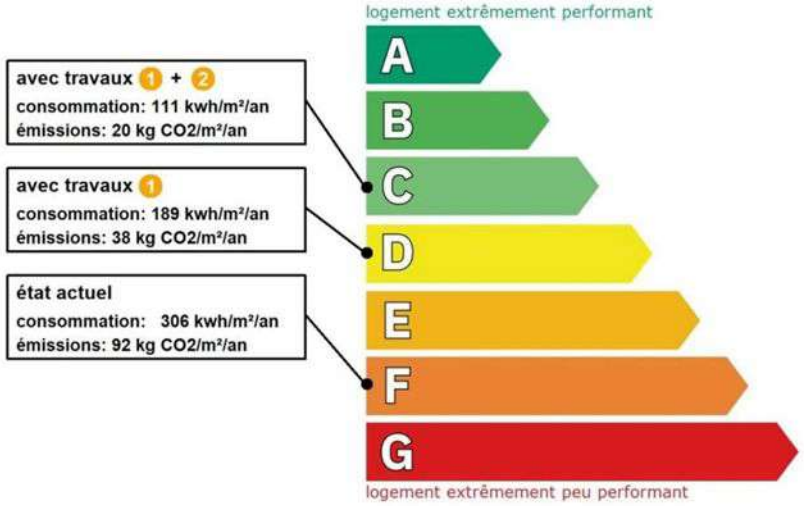

Dont émissions de gaz à effet de serre

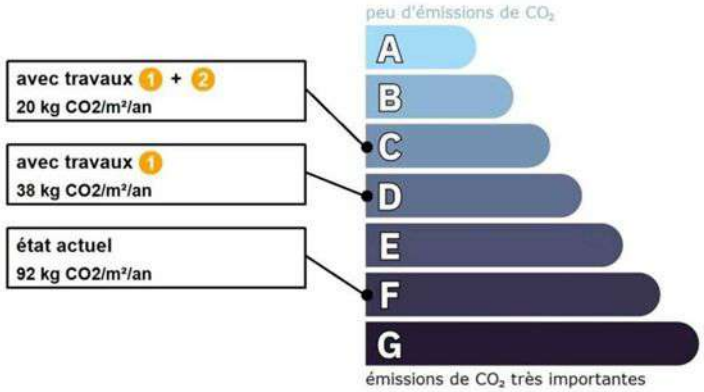

France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : **https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr**
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : **https://france-renov.gouv.fr/aides**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2025.11.1.0]**
Référence du DPE : **26/IMO/2059**
Date de visite du bien : **09/07/2026**
Invariant fiscal du logement : **N/A**
Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale BS, Parcelle(s) n° 81**
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**
Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :
Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	75 Paris
Altitude	Donnée en ligne	62 m
Type de bien	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	Estimé	1971
Surface de référence du logement	Observé / mesuré	104,96 m²
Surface de référence de l'immeuble	Observé / mesuré	4037 m² (estimée à partir des tantièmes de copropriété)
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	Observé / mesuré	5,12 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	Observé / mesuré	22.21 m²
	Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré	non isolé
Mur 1 Ouest	Surface Aue	Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	Observé / mesuré	non
Mur 2 Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré	3,78 m²



	Type d'adjacence		Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	6.37 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Mur 3 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	3,8 m²
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	22.21 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Mur 4 Nord	Surface du mur		Observé / mesuré	11,45 m²
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 5 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	10,7 m²
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Umur0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 6 Nord	Surface du mur		Observé / mesuré	3,55 m²
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu		Observé / mesuré	6.37 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	0 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Plancher	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	104,96 m²
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	104,96 m²
	Type d'adjacence		Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de ph		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation		Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Nord	Surface de baies		Observé / mesuré	10,48 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 4 Nord
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical



	Type ouverture	Observé / mesuré		Fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré		Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	Observé / mesuré		simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré		Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	Observé / mesuré		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré		Masque homogène
	Hauteur a (°)	Observé / mesuré		60 - 90°
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré		4,9
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies	Observé / mesuré		9,95 m²
	Placement	Observé / mesuré		Mur 5 Sud
	Orientation des baies	Observé / mesuré		Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré		vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré		Fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré		Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	Observé / mesuré		simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré		Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	Observé / mesuré		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré		Masque homogène
	Hauteur a (°)	Observé / mesuré		60 - 90°
	U Fenêtre (calculé)	Observé / mesuré		4,9
Porte	Surface de porte	Observé / mesuré		1,74 m²
	Placement	Observé / mesuré		Mur 1 Ouest
	Type d'adjacence	Observé / mesuré		des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	Observé / mesuré		6,86 m²
	Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré		non isolé
	Surface Aue	Observé / mesuré		1 m²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré		non isolé
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré		Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré		Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré		non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 4 Nord / Fenêtre 1 Nord
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		23,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 5 Sud / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		22,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type PT	Observé / mesuré		Mur 4 Nord / Plafond



	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	8,8 m
Pont Thermique 4	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	8,8 m
Pont Thermique 5	Type PT		Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plafond
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	8,3 m
Pont Thermique 6	Type PT		Observé / mesuré	Mur 5 Sud / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	8,3 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation		Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable avant 1982
	Année installation	✗	Valeur par défaut	1971
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées		Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant		Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur	✗	Valeur par défaut pénalisante	Fioul - Système collectif par défaut en abscence d'information
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1971
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)		Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	oui
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement		Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		Observé / mesuré	non
	Type émetteur		Observé / mesuré	Radiateur bitube sans robinet thermostatique
	Température de distribution		Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur		Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage		Observé / mesuré	central
	Equipement d'intermittence		Observé / mesuré	Avec intermittence centrale collectif
	Présence comptage		Observé / mesuré	0
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur	✗	Valeur par défaut pénalisante	Fioul - Système collectif par défaut en abscence d'information
	Année installation générateur	✗	Valeur par défaut	1971
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Fioul
	Type production ECS		Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	oui
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement		Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		Observé / mesuré	non



Type de distribution	Observé / mesuré	Réseau collectif non isolé, majorité des logements avec pièces alimentées non contiguës
Bouclage pour ECS	Observé / mesuré	oui
Type de production	Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :
Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses :
Impossibilité de recueillir le consentement du propriétaire, diagnostic de performance énergétique établi dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière.

Informations société : FLASH DIAG DIAGNOSTIC IMMOBILIER 5 Rue Viteau 94160 Saint-Mandé
Tél. : 06 95 98 41 90 - N°SIREN : 942 835 448 - Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 86517808 / 808108786

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :
Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME
2675E1999370Y

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier :	26/IMO/2059
Date du repérage :	09/07/2026
Heure d'arrivée :	14 h 30
Durée du repérage :	02 h 35

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement. Le règlement de la copropriété et l'acte de propriété ne nous ont pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessous défini. Les surfaces annoncées sont donc celles désignées par le demandeur.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : .... **Paris**
Adresse : ..... **27 Rue Bezout**
Commune : ..... **75014 PARIS**
Section cadastrale BS, Parcelle(s) n° 81
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Bat. B; Esc. B; Etage 1; Porte Droite, Lot numéro 1203 Appartement, 1103 Cave, 1014 Box

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : . [redacted]
[redacted] **- RCS PARIS** [redacted]
Adresse : ..... [redacted]

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : [redacted]
75014 PARIS
Adresse : ..... [redacted]

Repérage

Périmètre de repérage : **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ..... **CHAFA NASSIM**
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **FLASH DIAG DIAGNOSTIC IMMOBILIER**
Adresse : ..... **5 Rue Viteau**
94160 Saint-Mandé
Numéro SIRET : **942 835 448**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **ALLIANZ**
Numéro de police et date de validité : ..... **86517808 / 808108786 - 30/09/2026**



Certificat de superficie n° 26/IMO/2059

Loi Carrez

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 104,96 m² (cent quatre mètres carrés quatre-vingt-seize)
Surface au sol totale : 104,96 m² (cent quatre mètres carrés quatre-vingt-seize)

Résultat du repérage

Date du repérage : **09/07/2026**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Commissaire de justice

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	7,69	7,69	
Séjour	30,03	30,03	
Chambre	14,89	14,89	
Office	2,32	2,32	
Cuisine	8,77	8,77	
Dégagement	5,11	5,11	
Wc	1,05	1,05	
Chambre 2	11,52	11,52	
Chambre 3	12,12	12,12	
Salle d'eau	2,41	2,41	
Dégagement 2	1,57	1,57	
Dressing	3,1	3,1	
Salle de bains + Wc	4,38	4,38	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 104,96 m² (cent quatre mètres carrés quatre-vingt-seize)
Surface au sol totale : 104,96 m² (cent quatre mètres carrés quatre-vingt-seize)

Fait à **PARIS**, le **09/07/2026**

Par : CHAFA NASSIM

Aucun document n'a été mis en annexe



État des Risques et Pollutions

[redacted] 14

Scannez pour consulter ce document en ligne

ADRESSE
[redacted] 14
CADASTRE
BS 81
COORDONNÉES GPS
48.828851, 2.330652

COMMUNE	CODE INSEE
PARIS 14	**75114**

REFERENCE D'ÉDITION	DATE D'ÉDITION
3781405	**27/07/2026**

VENDEUR	ACQUÉREUR
SCI SOCIETE CIVIL IMMOBILIERE A.A.A	



OLD	PEB	CASIAS	BASOL	ICPE	Radon	Séisme
Non	Non	107	3	68	niv. 1	niv. 1

Table des matières

1. Page de synthèse
2. Synthèse des risques
3. Formulaire réglementaire de l'état des risques
4. Cartographies des risques
5. Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne
6. Cartographie de Pollution Sonore Aérienne
7. Liste des différentes pollutions des sols
8. Cartographies des pollutions des sols
9. Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles

Documents réglementaires et references

https://www.info-risques.com/short/KNNWJ

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif **OLD**	**Non**	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillement au titre de l'article R.125-23		
Informatif **PEB**	**Non**	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel **SEISME**	**Oui**	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1		
PPR Naturel **RADON**	**Oui**	Commune à potentiel radon de niveau 1		
PPR Naturels **Mouvement de terrain**	**Oui**	Mouvement de terrain -	Approuvé	25/02/1977
		Mouvement de terrain -	Approuvé	18/03/1991
		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines) -	Approuvé	18/03/1991
PPR Naturels **Inondation**	**Non**	Inondation Seine	Approuvé	14/07/2003
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Seine	Approuvé	14/07/2003
		Inondation Seine	Approuvé	19/04/2007
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Seine	Approuvé	19/04/2007
PPR Miniers	**Non**	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques **Miniers**		
PPR Technologiques	**Non**	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques **Technologiques**		

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
[redacted]	[redacted]	[redacted] 14
BS 81		

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS** — oui [X] non [ ]

prescrit(1) [ ] anticipé(2) [ ] approuvé(3) [X] approuvé et en cours de révision(4) [ ] date **18/03/1991**

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: **Mouvement de terrain**

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN — oui [ ] non [X]

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — oui [ ] non [ ]

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS** — oui [ ] non [X]

prescrit(1) [ ] anticipé(2) [ ] approuvé(3) [ ] approuvé et en cours de révision(4) [ ] date

Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM — oui [ ] non [ ]

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés — oui [ ] non [ ]

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES** — oui [ ] non [X]

prescrit(1) [ ] approuvé(3) [ ] approuvé et en cours de révision(4) [ ] date

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :

effet toxique [ ] effet thermique [ ] effet surpression [ ]

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement — oui [ ] non [ ]

L'immeuble est situé en zone de prescription — oui [ ] non [ ]

si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés — oui [ ] non [ ]

si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location(5) — oui [ ] non [ ]

Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillement (OLD)

Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement — oui [ ] non [X]

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en

zone 1 très faible [X] zone 2 faible [ ] zone 3 modérée [ ] zone 4 moyenne [ ] zone 5 forte [ ]

Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 — oui [ ] non [X]

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) — oui [ ] non [X]

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* — oui [ ] non [ ]

*naturelle, minière ou technologique

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 — oui [ ] non [X]

L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. — oui [ ] non [X]

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans [ ] compris entre 30 et 100 ans [ ]

L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone — oui [ ] non [ ]

L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser — oui [ ] non [ ]

Documents à fournir obligatoirement

- [X] Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire
- [X] Un extrait du règlement concernant le bien
- [X] La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

vendeur	Date / Lieu	acquéreur
SCI SOCIETE CIVIL IMMOBILIERE A.A.A		
Signature:	Le, 27/07/2026 Fait à PARIS 14	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée



Cartographies des risques

Inondations

Pas de risque



Inondation

Mouvements de terrains

Pas de risque



Mouvements De Terrains

Mouvements de terrains (carrière)

Risque présent

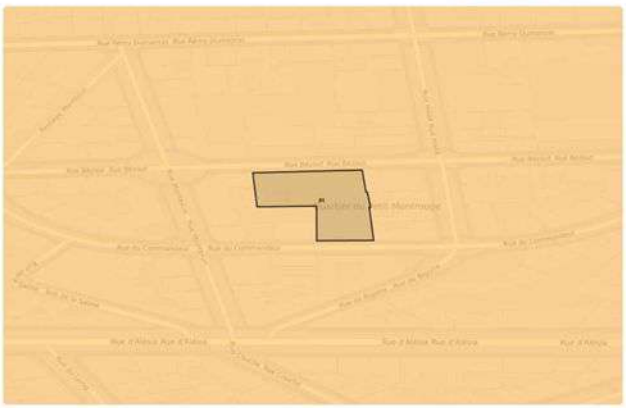

Carriere

Mouvements de terrains (mines)

Pas de risque



Risque Minier

Mouvements de terrains (Argiles)

Pas de risque



Faible
Moyen
Fort

Radon

Risque Niveau 1



Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3



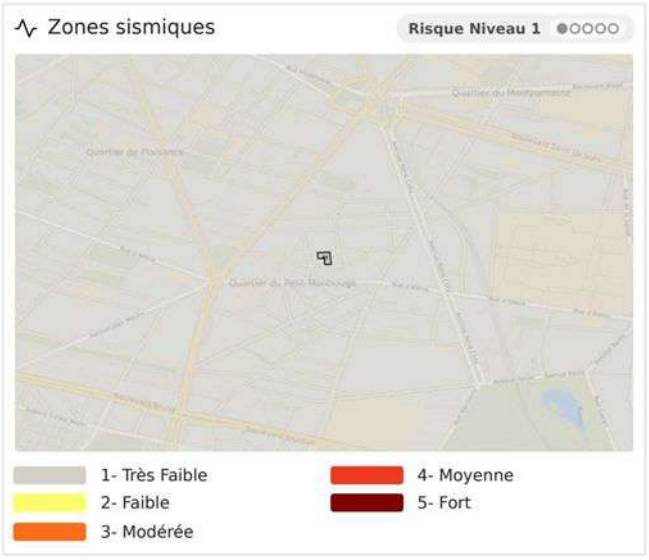
Zones sismiques
Risque Niveau 1
1- Très Faible
2- Faible
3- Modérée
4- Moyenne
5- Fort

Etat des **nuisances sonores aériennes**

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble code postal **ou** Insee **commune**

[redacted]

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **PEB** [1] **oui** **non** X

révisé **approuvé** date

[1] **Si oui,** nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation [2] **oui** **non**

[2] **Si oui,** les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre **PEB** [1] **oui** **non**

révisé **approuvé** date

[1] **Si oui,** nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans unezone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A [1] très forte **zone B** [2] forte **zone C** [3] modérée **zone D** [4] faible

[1] (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

[2] (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

[3] (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

[4] (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prisent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: https://www.geoportail.gouv.fr/

vendeur date / lieu **acquéreur**

[redacted] 27 juillet 2026 / PARIS 14

A.A.A

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/



Cartographie de Pollution Sonore Aérienne

Plan d'exposition aux bruits (PEB)

Pas de risque

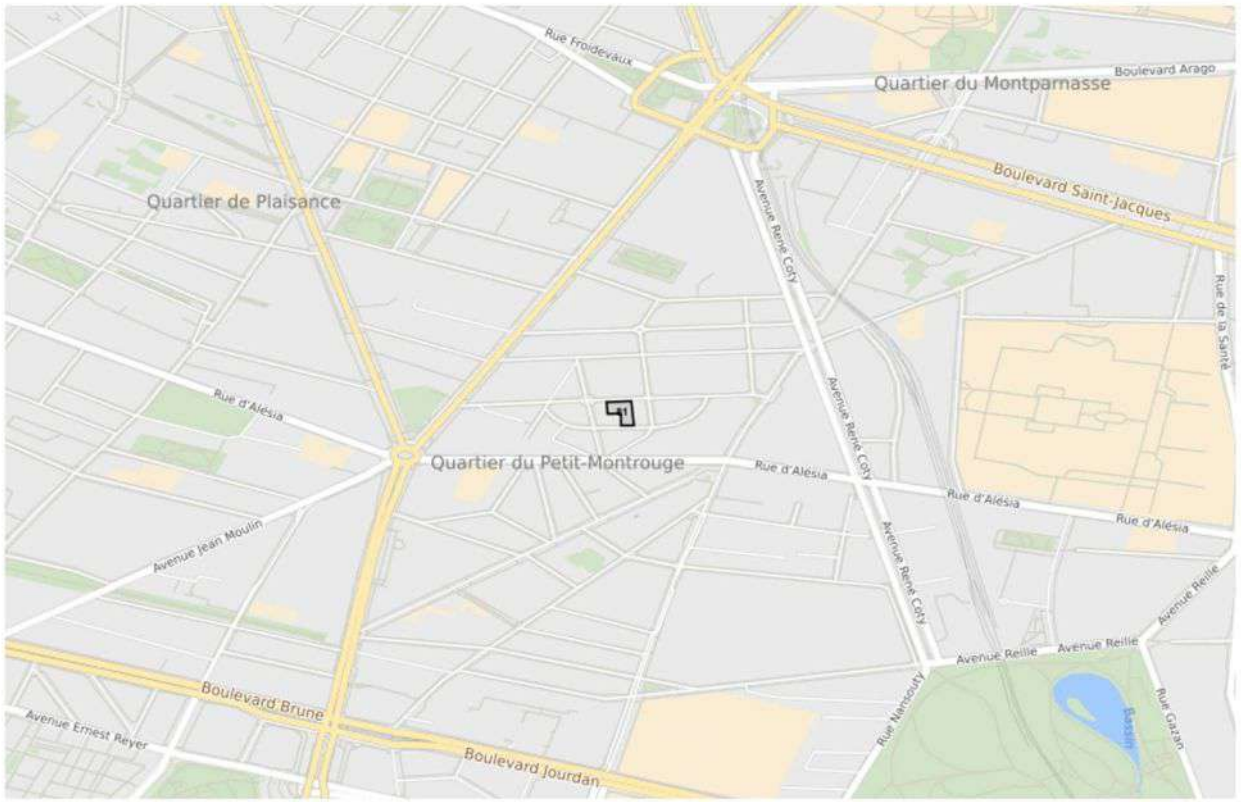

- Zone A: Très Forte (Lden 70)
- Zone B : Forte (Lden 65-62)
- Zone C : Modérée (Lden 57-55)
- Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des **A**nciennes **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervices

1 rue Saône PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *72 mètres*

SSP3871453 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Morquin et Muguet

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871453

39 rue REMY DUMONCEL PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *87 mètres*

SSP3868182 | Indéterminé | BASIAS

WASHMATIC

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868182

4 rue Bezout PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *138 mètres*

SSP3871415 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Charpentier

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871415

2 rue LUNAIN PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *150 mètres*

SSP3867644 | Indéterminé | BASIAS

PRESSING LUNAIN PRESSING

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867644

75 rue Tombe Issoire PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *157 mètres*

SSP3871457 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Julien

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871457

18 rue SARRETTE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *171 mètres*

SSP3867833 | Indéterminé | BASIAS | *Pressing*

Cinq à sec, ex TAKE A CLEAN SARL

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867833

68 rue Tombe Issoire PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *178 mètres*

SSP3866420 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier de galvanisation*

PERRONCEL

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866420

69 avenue Orléans PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *197 mètres*

SSP3871448 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Watelet

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871448

95 rue TOMBE ISSOIRE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *211 mètres*

SSP3869191 | Indéterminé | BASIAS

MONSIEUR EXIGNOTIS J

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869191

97 rue Tombe Issoire PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *225 mètres*

SSP3871476 | Indéterminé | BASIAS | *ateliers de const. de machines électriques, réparations*

Evangelisti

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871476

27 avenue GENERAL LECLERC PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *237 mètres*

SSP3869756 | Indéterminé | BASIAS

WARBEL, SOCIETE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869756

16 rue SOPHIE GERMAIN PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *246 mètres*

SSP3867753 | En arrêt | BASIAS

LAVERIE SOPHIE GERMAIN

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867753

5 rue Thibaud PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *253 mètres*

SSP3871456 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Duguay

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871456

9 rue Hallé PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *272 mètres*

SSP3871436 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Solsona

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871436



3 rue Maurice Loewy PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *277 mètres*

SSP3865320 | Indéterminé | BASIAS | *Imprimerie*

SMI (Sté Mondiale Impression)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865320

rue Rémy Dumoncel PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *281 mètres*

SSP3871424 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Imprimerie des Beaux Arts

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871424

8 rue LENEVEUX PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *282 mètres*

SSP3868241 | Indéterminé | BASIAS

GEGONET, SOCIETE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868241

109 rue TOMBE ISSOIRE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *313 mètres*

SSP3868300 | Indéterminé | BASIAS

GARAGE HORIZON

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868300

17 Seurat Villa PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *318 mètres*

SSP3871454 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Deberque

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871454

118 rue Tombe Issoire PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *319 mètres*

SSP3871458 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Briquet

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871458

13 rue BREZIN PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *320 mètres*

SSP3866886 | En arrêt | BASIAS

BERRIER

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866886

102 BOULEVARD DE MONTPARNASSE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP634848 | En arrêt | GUNEnv | *LA COUPOLE*

LA COUPOLE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP634848

3 RUE D'ODESSA PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP630439 | En arrêt | GUNEnv | *GAUMONT MONTPARNASSE SAS*

GAUMONT MONTPARNASSE SAS

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP630439

66 AVENUE DU MAINE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP630669 | En arrêt | GUNEnv | *NEXITY PROPERTY MANAGEMENT*

NEXITY PROPERTY MANAGEMENT

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP630669

9 RUE DELAMBRE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP630993 | En arrêt | GUNEnv | *PICTORIAL SERVICE SA*

PICTORIAL SERVICE SA

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP630993

13-17 CITE AUBRY PARIS 20E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631138 | En arrêt | GUNEnv | *METAUX POLIS*

METAUX POLIS

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631138

20 RUE DE LA GAITE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631436 | En arrêt | GUNEnv | *THEATRE BOBIN'O*

THEATRE BOBIN'O

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631436

78 82 AVENUE DENFERT ROCHEREAU PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631550 | En arrêt | GUNEnv | *AP-HPHOPITAL PARIS CENTRE HOPITAL COCHIN*

AP-HPHOPITAL PARIS CENTRE HOPITAL COCHIN

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631550



24 RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631629 | En arrêt | GUNEnv | *CESAF SERVAIR*

CESAF SERVAIR

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631629

11 BOULEVARD BRUNE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631632 | En arrêt | GUNEnv | *GECINA*

GECINA

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631632

19/21RUE VERCINGETORIX PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631633 | En arrêt | GUNEnv | *HOPITAL LEOPOLD BELLAN*

HOPITAL LEOPOLD BELLAN

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631633

27 RUE DU COMMANDEUR PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631636 | En arrêt | GUNEnv | *COFIMAB*

COFIMAB

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631636

49 RUE SARRETTE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631644 | En arrêt | GUNEnv | *PRESSING SARRETTE (i416)*

PRESSING SARRETTE (i416)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631644

144/156 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631790 | En arrêt | GUNEnv | *EAU DE PARIS*

EAU DE PARIS

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631790

7 RUE PIERRE LAROUSSE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631838 | En arrêt | GUNEnv | *CENTRE DE READAPTATION SAINTE MARIE*

CENTRE DE READAPTATION SAINTE MARIE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631838

200 216 RUE RAYMOND LOSSERAND PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631843 | En arrêt | GUNEnv | *MARINE HOLDING SCI (4139)*

MARINE HOLDING SCI (4139)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631843

79/81 AVENUE DU MAINE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP631975 | En arrêt | GUNEnv | *SAS LE PARNASSE*

SAS LE PARNASSE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP631975

54 RUE DU PERE CORENTIN PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP632083 | En arrêt | GUNEnv | *ROUX SA*

ROUX SA

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP632083

2 TER RUE D'ALESIA PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP632133 | En arrêt | GUNEnv | *INSERM PARIS5*

INSERM PARIS5

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP632133

14/16 BOULEVARD JOURDAN PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP632851 | En arrêt | GUNEnv | *ELF*

ELF

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP632851

18 RUE DAGUERRE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP632900 | En arrêt | GUNEnv | *PRESSING TREGUER SA*

PRESSING TREGUER SA

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP632900

214/216 AVENUE DU MAINE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP632983 | En arrêt | GUNEnv | *DWA*

DWA

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP632983



51 BOULEVARD BRUNE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP632989 | En arrêt | GUNEnv | *APEC*

APEC

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP632989

80 BOULEVARD JOURDAN PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP633352 | En arrêt | GUNEnv | *RENAULTFRANCE AUTOMOBILE*

RENAULTFRANCE AUTOMOBILE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP633352

AVENUE DE LA PORTE D'ORLEANS PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP633469 | En arrêt | GUNEnv | *SAEMES*

SAEMES

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP633469

10 PLACE DE CATALOGNE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP633720 | En arrêt | GUNEnv | *SELICOMI*

SELICOMI

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP633720

23 PLACE DE CATALOGNE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP633722 | En arrêt | GUNEnv | *SELICOMI*

SELICOMI

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP633722

68 RUE DES PLANTES PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP633754 | En arrêt | GUNEnv | *ASSOCIATION HOPITAL ETMAISON DE RETRAITE*

ASSOCIATION HOPITAL ETMAISON DE RETRAITE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP633754

15 RUE ERNEST CRESSON PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP633902 | En arrêt | GUNEnv | *SESEL*

SESEL

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP633902

96 RUE DIDOT PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP634037 | En arrêt | GUNEnv | *APHP HOPITAL BROUSSAIS*

APHP HOPITAL BROUSSAIS

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP634037

42 RUE DE LA SANTE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP634218 | En arrêt | GUNEnv | *MAISON ARRET DE LA SANTE*

MAISON ARRET DE LA SANTE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP634218

18 RUE SARRETTE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP634781 | En arrêt | GUNEnv | *5 à SEC RIF SAS*

5 à SEC RIF SAS

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP634781

191-195 RUE D'ALESIA PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP4086907 | En arrêt | GUNEnv | *SHELL - ALESIA*

SHELL - ALESIA

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4086907

109 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP4086933 | En arrêt | GUNEnv | *GARAGE HORIZON (i1296)*

GARAGE HORIZON (i1296)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP4086933

36/38 RUE FRIANT PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP618694 | En arrêt | GUNEnv | *PARKING DU MIDI*

PARKING DU MIDI

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP618694

6 RUE COULMIERS PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP618697 | En arrêt | GUNEnv | *CITROEN*

CITROEN

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP618697



9 RUE COULMIERS PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP618698 | En arrêt | GUNEnv | *GARAGE COULMIERS*

GARAGE COULMIERS

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP618698

2 RUE DU LUNAIN PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP618793 | En arrêt | GUNEnv | *DELUX NET PRESSING*

DELUX NET PRESSING

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP618793

141 RUE LOSSERAND PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP618861 | En arrêt | GUNEnv | *QGMS PRESSING SARL*

QGMS PRESSING SARL

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP618861

83 RUE DIDOT PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP619319 | En arrêt | GUNEnv | *SARL SFJLP*

SARL SFJLP

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP619319

14 AVENUE DU GENERAL LECLERC PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP619403 | En arrêt | GUNEnv | *MONOPRIX*

MONOPRIX

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP619403

31-35 RUE DU DEPART PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP619405 | En arrêt | GUNEnv | *MONOPRIX*

MONOPRIX

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP619405

120/120 bis RUE D'ALESIA PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP619520 | En arrêt | GUNEnv | *CABINET MICHAU*

CABINET MICHAU

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP619520

33 RUE DE GERGOVIE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP619608 | En arrêt | GUNEnv | *mandataire judiciaire associés LEVY*

mandataire judiciaire associés LEVY

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP619608

3 RUE DU MOULIN VERT PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP619783 | En arrêt | GUNEnv | *BMK HOSPITALITY*

BMK HOSPITALITY

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP619783

39 AVENUE VILLEMAIN PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP619994 | En arrêt | GUNEnv | *CENTRE D4ACTION SOCIALE DE PARIS*

CENTRE D4ACTION SOCIALE DE PARIS

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP619994

28 RUE DAGUERRE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP619996 | En arrêt | GUNEnv | *LAVERIE DAGUERRE(i4238)*

LAVERIE DAGUERRE(i4238)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP619996

28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP620218 | En arrêt | GUNEnv | *SCAU*

SCAU

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP620218

73 BOULEVARD BRUNE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP620350 | En arrêt | GUNEnv | *PRESSING CLEAN 9 (i20102734)*

PRESSING CLEAN 9 (i20102734)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP620350

5 VILLA BRUNE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP620701 | En arrêt | GUNEnv | *OGIC*

OGIC

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP620701



88 - 90 AVENUE DU MAINE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP621006 | En arrêt | GUNEnv | *IMMO DE FRANCE*

IMMO DE FRANCE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP621006

119 AVENUE DU GENERAL LECLERC PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP621010 | En arrêt | GUNEnv | *SCANNER ALESIA*

SCANNER ALESIA

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP621010

19/21 RUE DE LOURMEL PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP621308 | En arrêt | GUNEnv | *PRESSING PARIS (i4235)*

PRESSING PARIS (i4235)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP621308

25 RUE DE L' ABBE CARTON PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP621820 | En arrêt | GUNEnv | *CASLON*

CASLON

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP621820

7 RUE POIRIER DE NARCAY PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP623073 | En arrêt | GUNEnv | *PRESSING NETASEC(i20081393)*

PRESSING NETASEC(i20081393)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP623073

1, RUE CABANIS PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP629662 | En arrêt | GUNEnv | *CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE*

CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP629662

27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *322 mètres*

SSP629665 | En arrêt | GUNEnv | *HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)*

HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP629665

214 avenue MAINE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *341 mètres*

SSP3868377 | Indéterminé | BASIAS

AUTOMOBILES, SOCIETE SEAT PARIS MAINE AUTOMOBILES

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868377

17 rue Brézin PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *349 mètres*

SSP3871417 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Girard et Cie

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871417

rue Maurice Ripoche PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *351 mètres*

SSP3871402 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, taille douce*

Brunel

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871402

210 avenue MAINE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *355 mètres*

SSP3868219 | Indéterminé | BASIAS

Ford SAFI Concessionnaire, ex GARAGE SAFI FORD

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868219

36 rue Artistes PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *360 mètres*

SSP3871408 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie, héliogravure*

Delrieu

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871408

97 rue Alésia PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *360 mètres*

SSP3871411 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Thinus (Vve)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871411

93 avenue GENERAL LECLERC PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *361 mètres*

SSP3867434 | Indéterminé | BASIAS

SOCIETE NOUVELLE ORLEANS

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867434



189 avenue Maine PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *367 mètres*

SSP3871470 | Indéterminé | BASIAS | *fonderie de métaux non ferreux, aluminium*

Cirier-Pavard

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871470

21 rue BREZIN PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *382 mètres*

SSP3868486 | Indéterminé | BASIAS

BLANCHISSERIE AUTOMATIQUE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868486

rue Maurice Ripoche PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *384 mètres*

SSP3871446 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Michon et Cie

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871446

39 rue Tombe Issoire PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *385 mètres*

SSP3865809 | Indéterminé | BASIAS | *Fabriquede machines outils (tailleuses d'engrenages, fraiseuses, tours)*

SARRALIER ET PRADEL, ex LAUNOY

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865809

39 rue Dareau PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *390 mètres*

SSP3871475 | Indéterminé | BASIAS | *ateliers de const. de machines électriques, réparations*

Taisne

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871475

45 rue SARRETTE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *399 mètres*

SSP3867751 | Indéterminé | BASIAS

PRESSING SARETTE- M. SEDRATI

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867751

rue Maurice Ripoche PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *399 mètres*

SSP3871447 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Imprimerie d' Art F.R.

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871447

49 rue BOULARD PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *400 mètres*

SSP3868654 | Indéterminé | BASIAS

TEINTURERIE VIOLETTE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868654

16 avenue Orléans PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *409 mètres*

SSP3871394 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, lithographie, typographie*

Imprimerie Griffon

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871394

17 Via Alésia villa PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *417 mètres*

SSP3871413 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Mersch

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871413

198 avenue Maine PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *421 mètres*

SSP3866494 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier d'épuration et rectification d'huiles et hydrocarbures*

LACARNOY

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866494

101 avenue Orléans PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *425 mètres*

SSP3871409 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

De Matteis

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871409

33 rue Tombe Issoire PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *437 mètres*

SSP3865808 | Indéterminé | BASIAS | *Fabriquede machines outils (tailleuses d'engrenages, fraiseuses, tours)*

LAUNOY succ., ex COLMANT

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865808

2 rue CHATILLON PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *437 mètres*

SSP3869060 | Indéterminé | BASIAS

PARIS OUEST IMMOBILIER

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869060



194 avenue Maine PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *438 mètres*

SSP3871397 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, lithographie*

Union Générale des Arts Graphiques

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871397

15 rue ERNEST CRESSON PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *448 mètres*

SSP3868913 | Indéterminé | BASIAS

SESEL, SOCIETE

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868913

29 rue TOMBE ISSOIRE PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *460 mètres*

SSP3869335 | Indéterminé | BASIAS

PARC DE STATIONNEMENT ENSEMBLE IMMOBILIER "LE MERIDIEN" / CABNT LOISELET DAIGREMONT

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869335

2 ter rue BROUSSAIS PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *461 mètres*

SSP3867886 | Indéterminé | BASIAS

OPHLM

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867886

27 rue Tombe Issoire PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *474 mètres*

SSP3866778 | Indéterminé | BASIAS | *Mégisserie, fabrique de toiles et cuirs vernis et cirés*

DAVOUST FRERES, ex BADOUIN ET Cie

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866778

46 rue Beaunier PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *474 mètres*

SSP3865306 | Indéterminé | BASIAS | *Atelier de mécanique générale*

SERMECA (Sté), ex ATELIERS FALGUIERE, ex BARTHELEMY (Ets)

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865306

30 rue Dareau PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *475 mètres*

SSP3871474 | Indéterminé | BASIAS | *fabrique de glace*

Les Brasseries Dumesnil Frères

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871474

4 avenue René Coty PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *480 mètres*

SSP3865305 | En arrêt | BASIAS | *Garage*

GARAGE DENFERT-ROCHEREAU, ex THIBOUT, ex DEMOLLIENS ET THIBOUT

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865305

3 rue Sablière PARIS 14E ARRONDISSEMENT — *498 mètres*

SSP3871452 | Indéterminé | BASIAS | *imprimerie, typographie*

Téqui

https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3871452

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP4091018 PRESSING DD | GUNEnv
262 boulevard Voltaire PARIS



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des **SOL**

SSP000289701 | Garage HORIZON — *304 mètres*

Un garage automobile abritant une installation de distribution de liquides inflammables classée sous la rubrique 1434,1,b(D) a été exploité sur le site par la société HORIZON jusqu'au 31 mars 2009. La déclaration de cessation d'activité a été effective le 30 mars 2011. La mise en sécurité du site a été jugée effective suite au retrait de la cuve de 7,5 m3 de carburants en août 2013. Deux diagnostics de sols, réalisés en 2012 et 2013, ont mis en évidence une pollution des sols en hydrocarbures totaux (HCT), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés organohalogénés volatils (COHV) et BTEX (Benzène, Toluène, Ethylène, Xylène) ainsi qu'un impact dans les gaz du sol en HCT, BTEX et COHV. Un traitement par venting a été réalisé de septembre 2013 à février 2014. Des concentrations résiduelles élevées en hydrocarbures ont été constatées dans les gaz du sol en septembre 2015. Deux campagnes de reconnaissance de la qualité de l'air ambiant des locaux, situés à proximité des impacts constatés dans les gaz du sol, ont montré la présence de teneurs en hydrocarbures aliphatiques et aromatiques et en BTEX. L'analyse des risques résiduels, réalisée à partir des teneurs en hydrocarbures présents dans l'air ambiant, a conclu à la compatibilité de l'état du site avec un usage industriel ou résidentiel. Le bureau d'études a néanmoins préconisé de respecter les restrictions d'usages suivantes : - la réalisation de trous, fondations, forages et tous travaux sous la dalle du sous-sol devront donner lieu à une étude préalable ; - les dispositions de ventilation du sous-sol devront être assurées et pérennes. Observations: En septembre 2015, deux campagnes de prélèvement de gaz de sol sont menées sur le site dépollué. Elles mettent en évidence une charge polluante identique à celle de fin de traitement. Entre septembre et octobre 2015, deux campagnes de prélèvement d'air ambiant sont menées dans le voisinage proche de l'ancienne cuve qui a été retiré. Elles ne permettent pas de corréler les concentrations mesurées dans l'air du voisinage proche de l'ancienne cuve avec les concentrations mesurées dans les gaz du sol du site dépollué.

SSP001171501 | GARAGE HORIZON — *317 mètres*

La société HORIZON a exploité, sur un terrain de 1063 m2, un garage automobile qui abritait une installation de distribution de liquides inflammables classée sous la rubrique 1434.1.b (D). Le garage, implanté sur 6 niveaux (un niveau de sous-sol partiel (cave), un rez-de-chaussée et 4 étages), comportait notamment 4 cuves enterrées : 2500 l FOD + 5000 l GO, 3000 l et 2000 l huiles usagées, 15000 l SP98. Le terrain est situé en zone résidentielle dense sur l'emprise de la parcelle BL1. Il est bordé au nord , à l'est et au sud par des bâtiments à usage de logement collectif, et à l'ouest par la rue de la Tombe Issoire, puis par des bâtiments à usage de logements. L'arrêt de l'activité a été effectif le 31 mars 2009. La déclaration de cessation d'activité a été effectuée le 30 mars 2011.

SSP040066201 | DANZEL WORLD AUTOMOBILE — *322 mètres*

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations **C**lassées pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement

69 AV DU GENERAL LECLERC 75014 Paris — *170 mètres*

M.S. LECLERC
Commerce de détail, à l?exception des automobiles et des motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100010820

3 RUE BREZIN 75014 Paris — *240 mètres*

PICARD SURGELES
Commerce de détail, à l?exception des automobiles et des motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100010811

9 rue Brézin 75014 Paris — *294 mètres*

CARREFOUR CITY
Commerce de détail, à l?exception des automobiles et des motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100010816

13 RUE BREZIN 75014 Paris — *307 mètres*

NATURALIA FRANCE
Commerce de détail, à l?exception des automobiles et des motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100010818

12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris — *322 mètres*

FRANCE TELECOM
Non Seveso

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514761

141 RUE LOSSERAND 75014 Paris — *322 mètres*

QGMS PRESSING SARL

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514887

33 RUE DE GERGOVIE 75014 Paris — *322 mètres*

mandataire judiciaire associés LEVY

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515746

3 RUE DU MOULIN VERT 75014 Paris — *322 mètres*

BMK HOSPITALITY
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515941



253 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris — *322 mètres*

GES LOCATION GARAGE
Activités immobilières

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515963

98 BOULEVARD DU MONTPARNASSE 75014 Paris — *322 mètres*

M 98 PRESSING (i3301)

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006515991

108 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris — *322 mètres*

PRESSING SISSY (i3333)
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516056

153 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris — *322 mètres*

SARL NINIVE
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516372

41 RUE DAGUERRE 75014 Paris — *322 mètres*

PRESSING DANVILLE FOURNIE
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516382

28-32 rue AMIRAL MOUCHEZ 75014 Paris — *322 mètres*

SCAU
Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516404

73 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris — *322 mètres*

PRESSING CLEAN 9 (i20102734)
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516547

23 RUE DIDOT 75014 Paris — *322 mètres*

ANNA PRESSING (i20082351)

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516587

29 RUE HIPPOLYTE MAINDRON 75014 Paris — *322 mètres*

NOUR PRESSING SARL(i3852)
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516845

6 RUE DE LA SABLIERE 75014 Paris — *322 mètres*

NAD PRESSING
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516898

233 RUE D'ALESIA 75014 Paris — *322 mètres*

PRESSING DOUNIA(i4825)
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517752

25 RUE DE L' ABBE CARTON 75014 Paris — *322 mètres*

CASLON
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518119

7 RUE POIRIER DE NARCAY 75014 Paris — *322 mètres*

PRESSING NETASEC(i20081393)

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519458

63 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris — *322 mètres*

PRESSING AFOREV LOSSERAND (i1425)

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006520179

16 rue Sophie Germain 75014 Paris — *322 mètres*

PRESSING SOPHIE GERMAIN
Activités immobilières

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006522286

5 avenue Jean Moulin 75014 Paris — *322 mètres*

PEUGEOT PSA RETAIL PARIS ALESIA

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006523867

4 Rue Francis de Pressensé 75014 Paris — *322 mètres*

Gourdon Daniel (DGS)
Action sociale sans hébergement

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006523933

70 rue Faubourg Saint Jacques 75014 Paris — *322 mètres*

Dacia Renault Minute

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006523934



70 avenue Jean moulin 75014 Paris — *322 mètres*

Espace Sud Cars
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006523935

13 rue Mouton Duvernet 75014 Paris — *322 mètres*

Garage Alésia
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006523936

48 Boulevard Brune 75014 Paris — *322 mètres*

Midas
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006523947

11 Villa Virginie 75014 Paris — *322 mètres*

Miramond Dan Auto
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006523949

93, rue de l'Ouest 75014 Paris — *322 mètres*

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS MENUISER
Organisation de jeux de hasard et d'argent

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404007

1, RUE CABANIS 75014 Paris — *322 mètres*

CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE
Non Seveso

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404134

27, RUE DU FAUBOURG SAINT-JACQUES - 123 BOULEVARD DE PORT-ROYAL 75014 Paris — *322 mètres*

HOPITAL COCHIN SITE COCHIN (i5479)
Non Seveso

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404138

22 RUE MECHAIN 75014 Paris — *322 mètres*

HOPITAL COCHIN - INSERM U567
Non Seveso

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404140

12 BIS CAMPAGNE PREMIERE 75014 Paris — *322 mètres*

FRANCE TELECOM
Non Seveso

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405182

66 AVENUE DU MAINE 75014 Paris — *322 mètres*

NEXITY PROPERTY MANAGEMENT
Activités immobilières

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405507

68-80 AVENUE DU MAINE 75014 Paris — *322 mètres*

Espace Expansion - Unibail-Rodamco
Non Seveso

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405534

185 RUE RAYMOND LOSSERAND 75014 Paris — *322 mètres*

GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH
Activités des organisations associatives

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406119

20 RUE DE LA GAITE 75014 Paris — *322 mètres*

THEATRE BOBIN'O
Activités créatives, artistiques et de spectacle

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406571

26, Boulevard Brune 75014 Paris — *322 mètres*

INSTITUT DE PUERICULTURE ET PERINATALOGI

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406634

295 BOULEVARD RASPAIL 75014 Paris — *322 mètres*

PRESSING MT TRADITION (i297)
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406691

49 RUE SARRETTE 75014 Paris — *322 mètres*

PRESSING SARRETTE (i416)
Activités immobilières

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406822

13 BOULEVARD EDGAR QUINET 75014 Paris — *322 mètres*

5 A SEC Edgar Quinet
Activités immobilières

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406872

54 RUE DU PERE CORENTIN 75014 Paris — *322 mètres*

ROUX SA
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407346



2 TER RUE D'ALESIA 75014 Paris — *322 mètres*

INSERM PARIS5
Non Seveso

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407402

14 RUE FERRUS 75014 Paris — *322 mètres*

LA PLATE FORME SA

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407678

98 RUE DIDOT 75014 Paris — *322 mètres*

CROIX ROUGE FRANCAISE
Action sociale sans hébergement

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408373

51 BOULEVARD BRUNE 75014 Paris — *322 mètres*

APEC
Activités des organisations associatives

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408448

42 BOULEVARD JOURDAN 75014 Paris — *322 mètres*

INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS
Enseignement

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408527

125 bd de Montparnasse 75006 Paris — *322 mètres*

AUX FEUX DE LA FETE
Commerce de détail, à l?exception des automobiles et des motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408576

28 AVENUE DE LA PORTE DE CHATILLON 75014 Paris — *322 mètres*

TOTAL MARKETING FRANCE
Commerce de gros, à l?exception des automobiles et des motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409049

109 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 Paris — *322 mètres*

GARAGE HORIZON (i1296)
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514688

10 PLACE DE CATALOGNE 75014 Paris — *322 mètres*

SELICOMI

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409297

68 RUE DES PLANTES 75014 Paris — *322 mètres*

ASSOCIATION HOPITAL ETMAISON DE RETRAITE
Activités pour la santé humaine

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409341

15 RUE ERNEST CRESSON 75014 Paris — *322 mètres*

SESEL
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409511

96 RUE DIDOT 75014 Paris — *322 mètres*

APHP HOPITAL BROUSSAIS
Publicité et études de marché

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409658

42 RUE DE LA SANTE 75014 Paris — *322 mètres*

MAISON ARRET DE LA SANTE
Hébergement médico-social et social

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409862

95 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 Paris — *322 mètres*

LYNA PRESSING

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409963

18 RUE SARRETTE 75014 Paris — *322 mètres*

5 à SEC RIF SAS
Autres services personnels

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410504

56 rue de la tombe Issoire 75014 Paris — *322 mètres*

DOG CLUB MONSIEUR MOUIX

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0057500010

TOILETTAGE VENTE DE CHIOTS - 56 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE 75014 Paris — *322 mètres*

DOG CLUB- TOILETTAGE,ANIMALERIE

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0057500025

7 BIS RUE DECRES 75014 Paris — *322 mètres*

DELTA SARL
Travaux de construction spécialisés

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409288



36/38 RUE FRIANT 75014 Paris — *322 mètres*

PARKING DU MIDI
Activités immobilières

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514695

6 RUE COULMIERS 75014 Paris — *322 mètres*

CITROEN

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514698

9 RUE COULMIERS - RUE FRIAND 75014 Paris — *322 mètres*

GARAGE COULMIERS
Transports par eau

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006514699

20 RUE MOUTON DUVERNET 75014 Paris — *405 mètres*

TALIMARNE
Commerce de détail, à l?exception des automobiles et des motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100010809

101 AV DU GENERAL LECLERC 75014 Paris — *415 mètres*

BIO C' BON LECLERC
Commerce de détail, à l?exception des automobiles et des motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100010821

8 avenue du Général Leclerc 75014 Paris — *483 mètres*

MONOPRIX EXPLOITATION, PAR ABREVIATION MPX
Commerce de détail, à l?exception des automobiles et des motocycles

georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100009558

Cartographies des pollutions des sols

SIS

Pas de risque



SIS

Pollution des sols (BASOL / CASIAS)

110 Sites

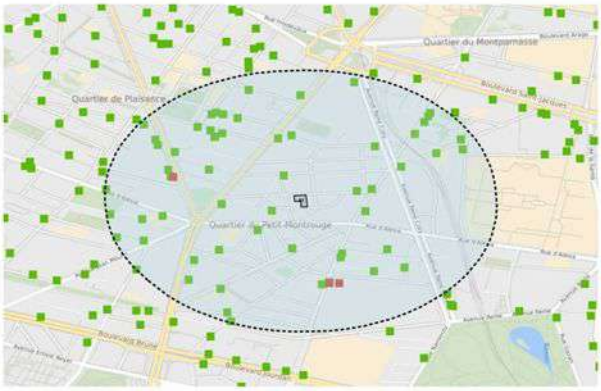

BASIAS

BASOL

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

68 Sites

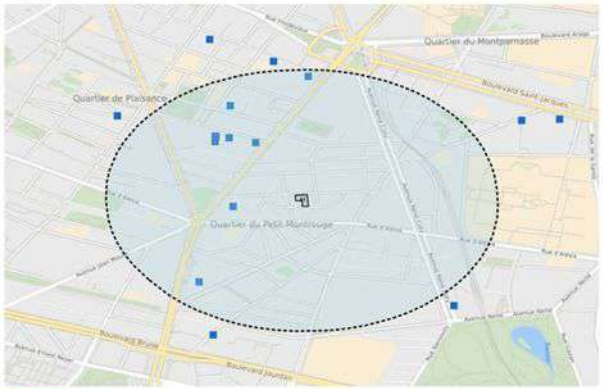

ICPE



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE
Paris
COMMUNE
PARIS 14

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
27 Rue Bezout
75014 PARIS 14

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Cochez les cases **OUI** ou **NON**
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018	◯ OUI ◯ NON
	09/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018	◯ OUI ◯ NON
	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	◯ OUI ◯ NON
	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	◯ OUI ◯ NON
	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001	◯ OUI ◯ NON
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	◯ OUI ◯ NON
	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	◯ OUI ◯ NON
	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	◯ OUI ◯ NON
	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992	◯ OUI ◯ NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	◯ OUI ◯ NON

Nom et visa du vendeur

27/07/2026
Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**



Condorcet
YOU TRUST · WE CARE

Allianz

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 13 rue Francis Davso – 13001 Marseille, attestons par la présente que la Société :

SASU FLASH DIAG DIAGNOSTIC IMMOBILIER
5 Rue Viteau
94160 ST MANDE
Siret n°942 835 448 00013

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 86517808 / 808108786.

ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : **DIAGNOSTIC IMMOBILIER :**

Constat de Risque d'exposition au plomb (CREP)
Etat relatif à la présence de termites
Etat de l'installation intérieure de gaz
Etat de l'installation intérieure d'électricité
Etat des risques et pollution (ERP)
Document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif
Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
Information sur la présence d'un risque de mérules dans la zone où se situe l'immeuble
Loi Carrez
Loi Boutin
Diagnostic risque d'Intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
Etat parasitaire : diagnostic de repérage de la présence de champignons lignivores (exemple : mérule) et d'insectes à larves xylophages (exemples : capricornes, vrillettes et syrex) s'attaquant au bois
Diagnostic électrique – Télétravail
Diagnostic de la conformité des installations d'assainissements collectifs
Diagnostic Technique Amiante (DTA)
Contrôle visuel amiante – Diagnostic amiante avant travaux/démolition norme NFX46-020 sans préconisation de travaux
Contrôle visuel amiante – Diagnostic amiante après travaux norme NF X46-021
Contrôle périodique Amiante norme NF X46-020
Recherche de plomb avant travaux/avant démolition
Relevé de côte et de plan de l'existant copropriété
Diagnostic Accessibilité Handicapés ERP
Diagnostic de l'assainissement collectif
DPE et sous réserve que le diagnostiqueur puisse justifier d'au moins une année d'exploitation, l'audit énergétique des immeubles en monopropriété étiquetés E, F ou G réalisé en complement du DPE dans le cadre de la loi du 22 aout 2021

La garantie du contrat porte exclusivement :

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/10/2025 au 30/09/2026.**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société ALLIANZ garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillet d'adhésion 808108786), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.



Condorcet
YOU TRUST · WE CARE

Allianz

TABLEAU DE GARANTIE

Responsabilité civile « Exploitation »	
Nature des dommages	**Montant des garanties**
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
Responsabilité civile « Professionnelle » *(garantie par Assuré)*	
Nature des dommages	**Montant des garanties**
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 600 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
Défense – Recours	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 5 janvier 2026

POUR LE CABINET CONDORCET

Tél 09 72 36 90 00
13 rue Francis Davso **13001 Marseille**
contact@cabinetcondorcet.com · www.cabinetcondorcet.com
Service Réclamation : contact@cabinetcondorcet.com · 13 rue Francis Davso 13001 Marseille 09 72 36 90 00
SAS au capital de 50 000 € · RCS Marseille 494 253 982 · Immatriculation ORIAS 07 026 627 www.orias.fr · Sous le contrôle de l'ACPR



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

FLASH DIAG DIAGNOSTIC IMMOBILIER atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ n° 86517808 / 808108786) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.

N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation
« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionn és au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation
« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »


Flash Diag

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Nassim CHAFA

est titulaire du certificat de compétences N°**DTI2812** pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 27/01/2020 au 26/01/2027
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 12/03/2020 au 11/03/2027
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Etat relatif à la présence de termites (France hexagonale) du 24/03/2020 au 23/03/2027
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique du 24/09/2020 au 23/09/2027
Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 16 juin 2025

Etat de l'installation intérieure de gaz du 24/02/2020 au 23/02/2027
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 12/02/2020 au 11/02/2027
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

01KFAP9NMBGVV2K94XVGJN1SQE

Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 28/03/2026

Diagnostiqueur immobilier certifié* DEKRA Certification

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation n° 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Avertissement : le périmètre de certification décrit dans le présent document est valable au jour de son émission. En cours de cycle de certification, ce périmètre pouvant évoluer, seules font foi les informations disponibles en ligne sur l'annuaire national des diagnostiqueurs techniques immobiliers mis à jour quotidiennement *(https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action).*



DEKRA

CERTIFICAT

DE COMPÉTENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Nassim CHAFA

est titulaire du certificat de compétences N° [illegible] pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du [illegible] au [illegible]

Diagnostic amiante avant vente du [illegible] au [illegible]

État relatif à la présence de termites (Flores Rouaguiche) du [illegible] au [illegible]

Diagnostic de performance énergétique du [illegible] au [illegible]

État de l'installation intérieure de gaz du [illegible] au [illegible]

État de l'installation intérieure d'électricité du [illegible] au [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]